



## ELECTIONS 2008 – 2<sup>ème</sup> tour

### COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DU CNRS

### CAP n°4 Ingénieurs d'étude

### Profession de foi du SNCS-FSU

*Le SNCS-FSU se présente à vos suffrages à l'occasion des élections aux commissions administratives paritaires pour défendre les propositions suivantes pour les ITA :*

- **Prise en compte pour l'évaluation de leurs contributions effectives aux productions de leurs laboratoires ou à celles de leur structure ;**
- **Instauration d'une évaluation rigoureuse et transparente des activités plurielles et des compétences professionnelles des agents ;**
- **Mise en place de plans de carrière intégrés dans la stratégie du laboratoire ou de la discipline ;**
- **Adéquation entre les plans de formation personnelle des agents et le projet scientifique du laboratoire ou de la discipline, et avec leur projet personnel de mobilité et d'évolution de carrière.**

Des ingénieurs des EPST dont le CNRS adhèrent au SNCS-FSU pour être représentés par la FSU, première fédération syndicale de la Fonction publique. Depuis 8 ans, le SNCS-FSU a ouvert son champ traditionnel de syndicalisation réservé aux chercheurs à celui des ITA, dans l'objectif *de défendre l'ensemble des personnels de la recherche publique*. Il est important aujourd'hui que la FSU soit représentative chez les ITA du CNRS, comme elle l'est dans l'ensemble de la Fonction publique. Cette élection est importante. Elle détermine la représentativité de chaque syndicat, en particulier au **CTP (Comité Technique Paritaire)** ; la consultation des CTP est obligatoire en ce qui concerne les décrets, arrêtés et décisions définissant la politique générale du CNRS et l'organisation du travail des personnels. Cette élection détermine aussi le nombre de représentants de chaque syndicat dans les **CHS (Comité Hygiène et Sécurité)**. Les représentants du SNCS au CHS central de l'établissement défendent une politique réglementaire efficace en matière d'hygiène et sécurité ; ils ont ainsi fait ces dernières années des propositions qui ont été prises en compte concernant la sécurité dans les laboratoires, la souffrance au travail et le harcèlement. L'élection des CAP détermine également le nombre de représentants du SNCS dans la **Commission de réforme** où ils peuvent défendre les droits des agents victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles.

#### **La CAP : un enjeu de démocratie**

La Commission administrative paritaire (CAP) est une instance consultative qui existe dans toute la fonction publique. Elle est composée d'un nombre égal de représentants du personnel, élus sur listes syndicales, et de représentants nommés par l'administration. Elle formule des avis et des propositions, sur lesquels statue le Directeur général, autorité administrative compétente. Elle peut être saisie à la demande d'un agent, des représentants du personnel, ou de l'autorité administrative.

Cette instance est particulièrement importante pour les ITA, car elle est compétente en matière d'avancements de corps et de grades. Elle est obligatoirement consultée dans les cas de renouvellement de stage, de refus de titularisation et de mutation autoritaire d'un agent. La CAP intervient en tant que Conseil de discipline pour toutes demandes de sanction ou de licenciement.

Pour les ingénieurs, existent trois CAP (divisées en grades) : celle des ingénieurs de recherche (grades IRHC, IR1 et IR2), celle des ingénieurs d'études (grades IEHC, IE1 et IE2) et celle des assistants ingénieurs (AI).

#### **Les candidats du SNCS aux CAP ingénieurs**

Pour nous permettre de mieux assurer la défense et la promotion du personnel, nous, candidats du SNCS-FSU, veillerons à ce que les CAP prennent en compte l'évaluation des activités effectives de nos collègues, leurs compétences professionnelles, leurs acquisitions et leurs productions. Nous nous engageons :

- À étudier l'ensemble des dossiers de nos collègues pour leurs avancements de corps et de grades, à argumenter par nos contre-propositions celles proposées par l'administration, dont les critères ne sont pas toujours objectifs ni transparents ;
- À réunir tous les éléments favorables pour obtenir la meilleure solution aux problèmes posés, en prenant en compte la situation de nos collègues dans leur environnement professionnel et personnel ;
- À utiliser toutes les garanties du statut de la Fonction publique ;
- À poursuivre nos collaborations intersyndicales.

Nous veillerons à conjuguer respect des personnes, dans leurs singularités et leurs différences, et intérêts collectifs pour la motivation de tous au service de l'avancement de la recherche scientifique publique.

Dans les réformes en cours, le SNCS-FSU s'oppose aux contrats d'objectif dont la seule vocation est la sanction en cas de non-réalisation. De tels contrats ne nous assurent en rien une vraie carrière. Le dossier de carrière doit être construit non pas pour une évaluation par indicateurs des personnels mais pour devenir un réel outil de suivi des missions, des compétences et des besoins en formation. L'expertise des dossiers doit être faite par métier et réalisée par les pairs.

**Vous êtes appelés à vous exprimer au 2<sup>ème</sup> tour pour élire vos représentants aux CAP du CNRS.** Ceci est la conséquence de la faible participation du 1<sup>er</sup> tour, le quorum de 50% de participation n'ayant été atteint de justesse que dans la seule CAP des Ingénieurs de recherche. Ce résultat n'est pas en faveur des personnels dans la période actuelle

de destruction de notre système de recherche publique organisée par le Gouvernement. **Il est vital de soutenir les organisations syndicales qui sont aujourd'hui en première ligne pour défendre la recherche publique et ses personnels, et proposer une autre évolution positive pour la recherche française. Vous avez l'occasion de le faire en votant massivement au 2<sup>ème</sup> tour pour les listes présentées par le SNCS-FSU.**

La loi programme pour la Recherche (Pacte pour la recherche) et la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) sont un ensemble qui organise à terme la disparition des organismes de recherche et le pilotage des universités. Le SNCS-FSU l'avait dénoncé, les actes du gouvernement le confirment aujourd'hui.

La mise en place de l'ANR et de l'AERES qui réorganisent respectivement le financement sur projet et l'évaluation de la recherche remet en cause l'existence des EPST, en leur retirant les missions de financement des unités et des programmes de recherche, d'évaluation et de structuration nationale de la recherche. La volonté politique d'éclatement des EPST s'est traduite par la nouvelle organisation de l'INSERM en 8 Instituts nationaux et l'adoption du schéma stratégique du CNRS qui propose sa division en Instituts et la perte de la gestion des laboratoires. Il s'agit en effet de séparer les décisions financières et stratégiques de la gestion des personnels et des moyens, fonctions actuellement assurées au sein d'une même structure d'EPST. La recommandation R2 du rapport d'évaluation de l'Inserm par l'AERES (novembre 2008) enfonce le clou en proposant la création d'un seul institut national pour le financement de la recherche en sciences de la vie et de la santé, institut sans responsabilités opérationnelles qui devraient être confiées aux établissements universitaires ! **L'Inserm et le CNRS n'ont plus de raison d'être et sont torpillés.**

Sans la réaction du milieu scientifique, les EPST disparaîtront à court terme et seront remplacés par des agences de financement ou de moyens. Tous les laboratoires seront sous la responsabilité des universités qui seront réduites au rôle d'opérateurs de recherche sous la dépendance des agences de financement. **Il devient évident aujourd'hui que la proposition de réorganisation du CNRS dans un tel contexte n'est rien d'autre qu'une étape intermédiaire vers l'explosion finale de l'organisme.**

Nous assistons bien au renforcement du pilotage de la recherche par le politique où tout, dans les moindres détails, sera décidé par les services du ministère, rue Descartes. La communauté scientifique n'aura pas le droit à la parole suite à la disparition des instances élues par les pairs remplacées par les comités *ad hoc* entièrement nommés par le ministère (ANR, AERES et les futurs Instituts et Agences). Seuls ceux qui conforteront les choix idéologiques du pouvoir auront droit à ses largesses. Les chercheurs seront réduits au rôle subalterne d'employés de la recherche. Les ingénieurs, techniciens et administratifs seront soumis aux mutations d'autorité pour raisons de service en fonction des besoins des universités.

Le discours gouvernemental qui tend à démontrer la priorité nationale de la recherche est de toute manière contredit par la suppression de 900 emplois dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ces suppressions se traduisent au CNRS par 186 de postes de chercheurs (et post-docs) et 105 postes ITA. De plus en inventant les chaires mixtes organismes-Universités, le gouvernement amplifie les suppressions en « piquant » des postes chercheurs pour les transformer en postes de Maître de conférence. Cette politique accélère la précarisation de l'emploi scientifique déjà largement à l'œuvre dans nos laboratoires ne donnant aucune perspective aux jeunes scientifiques.

**Il est temps de répondre collectivement à ce plan gouvernemental de destruction de la recherche publique française, non seulement en votant massivement pour le SNCS-FSU aux élections des CAP, mais aussi en participant à toutes les actions lancées par les organisations syndicales et les associations SLR et SLU.**

Soutenez le SNCS-FSU en exigeant :

- L'arrêt du démantèlement du système français de recherche,
- Le rétablissement des emplois statutaires enseignants-chercheurs, chercheurs et ITA supprimés au budget 2009,
- La suppression des 130 chaires mixtes « organismes-universités » et le rétablissement des postes de chargés de recherche correspondant au concours 2009,
- Un plan pluriannuel de recrutement de personnels statutaires pour faire face aux besoins de la recherche publique et de l'enseignement supérieur, et qui donne une réelle perspective pour les jeunes scientifiques
- Une réelle augmentation du budget et d'autres choix budgétaires pour répondre aux besoins de recherche,
- Une réelle amélioration des carrières et des salaires qui ne doivent pas être fondées sur une politique de primes

**En votant massivement pour les listes du SNCS-FSU, vous soutiendrez ce programme et augmenterez la représentativité du syndicat dans les instances paritaires de l'organisme. <http://www.sncs.fr>**

**Le SNCS-FSU propose à vos suffrages des candidats pour les collèges des CAP des Ingénieurs d'étude et des Assistants ingénieurs. Il n'y a pas de 2<sup>ème</sup> tour pour la CAP des Ingénieurs de recherche.**

Nos listes respectent la parité et la répartition entre les régions, autant que faire se peut

### **VOTEZ et FAITES VOTER SNCS-FSU**

#### **IE1**

Odile PONCY, Paris EDD  
Philippe JEANNE, Rouen, SHS  
Isabelle MAUGIS, Grenoble, ST2I  
Catherine HONORAT, Paris, SHS

#### **CAP N° 4 Ingénieurs d'étude**

#### **IE2**

Eliane DAPHY, Paris, SHS  
Mazeyar IZADPANAH, Orsay, SDV  
Agnès GAUTHIER, Meudon, SHS  
Patrick GUEDJ, Montpellier, Délégation régionale  
Viviane LE HAY, Paris SHS  
Laurent FOURNIER, Annecy, MPPU

#### **CAP N° 5 Assistants Ingénieurs**

Marie-Claude HERRERO, Paris, SHS  
Franck CANTET, Montpellier, EDD  
Valérie FROIS, Orsay, MPPU  
Emmanuel BRASSEUR, Le Mans, ST2I

Annie LEONACHE, Meudon, Délégation régionale  
Eric BASIER, Bordeaux, SDV  
Sylvie HAMMEL, Montpellier, SHS  
Bernard SOUTY, Meudon, Délégation régionale